

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Février 1883.

Chronique générale.

Le Sénat a faibli. Il a repoussé le projet adopté par la Chambre, le contre-projet Barbey, et a adopté l'amendement de MM. Léon Say et Waddington sur le bannissement éventuel des Princes.

L'opinion de la presse est unanimement défavorable au vote du Sénat.

Les journaux légitimistes, bonapartistes, orléanistes ou simplement conservateurs expriment, à des degrés différents, leur mécontentement.

Il en est de même des journaux républicains qui se montrent peu satisfaits.

Ces sentiments sont entièrement partagés par le public.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Les ministres ont tenu conseil hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Au début de la réunion, le garde des sceaux a exposé au Président de la République que les deux échecs subis au Sénat par le gouvernement imposaient au cabinet le devoir de se retirer; il a, en conséquence, remis à M. Grévy sa démission. Ses collègues ont imité son exemple.

M. Grévy accepte en principe ces démissions, mais il demande aux membres du cabinet de vouloir bien conserver leurs portefeuilles au moins 24 heures, jusqu'à ce qu'il ait pu aviser à leur remplacement.

L'Agence Havas confirme cette nouvelle.

Après un long échange de vues sur les débats sénatoriaux de ces derniers jours et sur la situation que le vote de la veille créait au gouvernement, le conseil a été levé.

C'est au nom de M. Fallières, président du conseil, que M. Devès a remis au Président de la République la démission du cabinet.

M. le garde des sceaux, ainsi que ses collègues, n'ont fait que confirmer cette démission en leur nom personnel.

Quelques journaux ont annoncé que M. Duclerc avait quitté le quai d'Orsay pour s'installer dans son domicile particulier. Cette nouvelle est absolument inexacte.

L'ex-président du conseil a fait une rechute, et les médecins ne prévoient pas qu'il puisse être transporté avant au moins une quinzaine de jours.

En présence du désarroi qui règne au quai d'Orsay, il a été question de confier l'intérim du ministère des affaires étrangères à M. Legrand, ministre du commerce, en attendant la solution à intervenir pour la formation d'un nouveau cabinet. M. Legrand n'a pas voulu accepter.

On assure que M. Bardoux et plusieurs de ses collègues préparent une loi de sûreté générale pour protéger la République.

Il existe, dit-on, dans les ministères, un bureau spécial où se fait le dépouillement de tous les journaux français. Là, les articles sont épluchés et tout ce qui peut, à un titre quelconque, intéresser le gouvernement, est mis à part pour être présenté aux ministres.

Or, dernièrement, ce bureau relevait dans un petit journal de province, le *Journal de Granville*, une trace évidente de la conspiration royaliste.

L'article incriminé fut soumis à M. Devès, qui s'empressa de le mettre dans son dossier. Il y avait là un superbe argument contre les Princes.

Samedi, au cours de la discussion sur la

loi relative aux Princes, M. Devès citait avec indignation le *Journal de Granville*; mais il se trouve que les bureaux se sont trompés et ont trompé leur ministre. L'article n'est pas du *Journal de Granville*, mais bien du *Figaro*. M. Ph. de Grandlieu, auteur de l'article incriminé, a écrit au ministre pour rectifier son assertion.

L'article a paru le 17 octobre dernier, et personne n'y avait vu alors une preuve de la conspiration.

Il paraît qu'en passant du *Figaro* au *Journal de Granville* la prose de M. de Grandlieu est devenue suspecte.

On raconte que, dès son arrivée à Montpellier, le général Chagrin de Saint-Hilaire a envoyé l'ordre au général de Brincourt de se trouver le lendemain, à neuf heures, au quartier général. Le *Figaro* rapporte en ces termes l'entrevue des deux officiers :

« A neuf heures précises, le général Brincourt, en grande tenue, portant le grand cordon de la Légion-d'Honneur, se présente au cabinet du général en chef.

« Un aide-de-camp le prie d'attendre.

« — Quand le général Brincourt, répond celui-ci, obéit à l'ordre qui lui a été donné de se présenter chez le général en chef à une heure déterminée et qu'il se présente, il doit être reçu sur-le-champ. Il est neuf heures. Si je ne suis pas admis sans retard, je me retire.

« Le général en chef, prévenu, admit aussitôt le général Brincourt. Quelques officiers supérieurs assistèrent à l'entretien, et l'on sait ainsi que, prenant l'attitude qui lui convenait, le vaillant divisionnaire rétablit les faits, et par la vigueur et l'honnêteté de son langage, mit en quelque sorte sur la sellette le général enquêteur.

« — Mes opinions, dit-il en terminant, ne sont pas celles qui dominent aujourd'hui. Je les conserve fidèlement au fond de ma conscience. Soldat, j'observe scrupuleusement tous mes devoirs, et l'on ne pourra jamais relever dans ma vie un seul acte qui

s'écarte du respect dû à la discipline et aux règlements militaires. — A vous, mon général, de défendre en ma personne les droits et la dignité de l'armée.

« Le général Chagrin de Saint-Hilaire parut impressionné par ces paroles. Elles ont eu un grand retentissement. »

Plusieurs affiches contenant cette phrase d'un des numéros du *Vengeur* : « Peuple, si tu le peux, achète des revolvers ! » ont été apposées l'avant-dernière nuit dans le quartier Saint-Antoine.

Nous lisons dans la *Republique radicale* de M. Laisant :

« Nous demandions hier que le ministère de la guerre se hâtât de prendre des mesures pour corriger les désastreux effets de la circulaire du 5 janvier, dont le résultat le plus clair était de désorganiser les corps, au moment même où il est le plus indispensable que l'instruction soit poussée activement dans tous les régiments.

« Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite de la première séance du conseil d'administration centrale qui vient d'être tenue, M. le général Thibaudin a signé une décision invitant les commandants de corps d'armée à suspendre l'exécution des ordres si malencontreusement donnés par son prédécesseur, le général Billot. »

Le *Mémorial des Pyrénées* est poursuivi à la requête du préfet des Basses-Pyrénées pour un article récemment publié sous le titre : *Un coup de balai* !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — Dans une des tribunes réservées au public, un homme se lève et, prenant la parole, il déclare qu'il est victime d'une erreur judiciaire, qu'il n'y

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

III — (Suite)

— Si vous saviez, continua-t-elle d'une voix plus basse et comme honteuse de ce qu'elle allait dire, j'ai peur de mourir. Chaque nuit que je passe est un supplice causé par les terreurs qui m'assaillent. Tantôt j'assiste à mes propres obsèques et je me vois étendue dans la bière; tantôt c'est ma pauvre sœur que j'aperçois, non plus telle que je l'ai vue à sa dernière heure, mais décomposée, livide, avec des yeux sans regard et une bouche sans lèvres, et je ne sais quelle voix infernale murmure à mon oreille : « Regarde, voilà comme tu seras bientôt ». Ah ! sauvez-moi, docteur, par pitié, sauvez-moi !

— Oui, mon enfant, c'est entendu, nous vous tirerons d'affaire; mais il faut y mettre du vôtre, dit gaiement Cochard. Et, pour commencer, je vais vous faire préparer un appartement confortable. Votre gouvernante couchera près de vous, et chaque fois que vous aurez de ces funèbres

visions, — vous n'en aurez plus longtemps, mais enfin, au cas où vous en auriez encore, — ne craignez pas de réveiller la bonne dame.

— Oh ! si vous saviez comme elle dort fort ! dit l'enfant qui, ramenée à la gaieté de son âge, ne put s'empêcher de rire en pensant au sommeil grotesque de la vieille gouvernante.

— Eh bien, dit le docteur, vous aurez une sonnette à la tête de votre lit. Cette sonnette correspondra dans ma chambre. Ne craignez pas de m'éveiller, moi, et vous verrez qu'à nous deux nous aurons bientôt chassé ces vilaines terreurs.

— Ah ! docteur, que vos paroles me font du bien. Il me semble que vous m'avez déjà communiqué une part de votre confiance.

La jeune malade fut donc définitivement installée chez le docteur Cochard et soumise à un régime dont il est bien inutile de donner ici les détails.

— Les maladies mortelles ont été inventées par les ignorants qui préfèrent mettre leur impuissance sur le compte de la science que de confesser humblement leur propre inanité. Il n'y a pas de maladie qui ne puisse et ne doive céder à des soins intelligents. Courage, mon enfant, et soyez mon collaborateur dans cette cure dont votre vie est l'enjeu, répétait à chaque instant Cochard à sa petite malade.

Et, de fait, l'enfant reprenait peu à peu des forces, la toux était moins sèche et moins persis-

tante, les nuits étaient plus calmes, et quant aux cauchemars qui avaient causé de si profondes terreurs à la petite Berthe, ils avaient disparu dès la première semaine.

Cette cure fit du bruit; le retentissement en arriva jusqu'aux oreilles du tuteur trop prévoyant qui n'avait qu'un tort, celui de donner un peu prématurément congé des appartements pour leur substituer des concessions à perpétuité.

Le docteur Cochard, fidèle à son système et même peut-être cette fois par un autre mobile, adressa à Paris sa petite note de 10,000 francs. Cette note revint naturellement impayée. Le tuteur fulmina en même temps et rappela sa pupille. Mais le docteur ne l'entendait pas ainsi. Il prétendit garder sa malade comme gage de sa créance. De plus, il introduisit un référé auprès du tribunal civil d'Antibes, afin d'être autorisé à garder la jeune fille, de la vie de laquelle il était responsable comme médecin. En même temps, il écrivait à Paris pour faire assembler le conseil de famille et faire prononcer la destitution du tuteur, en vertu de l'article 444 du Code.

Tout marcha au gré des vœux du docteur. La destitution de tutelle fut prononcée, et comme la jeune fille avait dix-neuf ans, elle fut émancipée. Mais le docteur se trouva bientôt en présence de difficultés d'une autre sorte. La malade allait tout à fait bien, et quoique le docteur fût au-dessus de

toute malveillante interprétation, il lui sembla que l'on commençait à trouver un peu bien extraordinaire ce séjour prolongé d'une jeune fille chez un vieux garçon.

Le premier mouvement du docteur fut de louer à sa petite amie quelque maison voisine; mais quand il voulut sérieusement mettre ce projet à exécution, il s'aperçut avec effroi que la présence de cette enfant, son babil, sa jolie tête qui avait repris les couleurs de la santé, ses chansons qui commençaient à emplir et à peupler la maison, tout, jusqu'au froufrou de sa robe, tout d'elle lui était devenu indispensable. Bref, le bon docteur était amoureux, autant du moins que peut l'être un homme qui a quarante-cinq ans bien sonnés, qui est médecin et qui a coupé dans sa vie pas mal de bras et encore plus de jambes.

Mais si nous avons mentré le docteur Cochard tel qu'il nous est apparu quand nous l'avons connu, nos lecteurs savent déjà que la loyauté était le fond de son caractère. Aussi était-il incapable de demeurer longtemps en présence d'une position équivoque. Dans cette circonstance, son parti fut bien vite pris. Il alla trouver sa petite pensionnaire.

— Mon enfant, lui dit-il, vous ne pouvez pas rester plus longtemps chez moi.

— Pourquoi cela, docteur ? Je ne m'ennuie pas du tout chez vous, je n'ai pas la moindre envie de m'en aller.

a plus de justice en France et qu'il vient de demander justice aux représentants de son pays.

Il est expulsé de la tribune. On avait affaire à un fou.

M. Briatow, député de Lyon, déclare remplir une obligation qu'il a prise vis-à-vis de ses électeurs en annonçant qu'il est partisan de la révision de la Constitution.

M. Devès dépose sur le bureau de la Chambre la proposition de loi de bannissement votée hier par le Sénat.

M. Jolibois demande la question préalable. Il s'attache à démontrer le caractère exceptionnel de la proposition. Il soutient ensuite cette thèse que la proposition est inconstitutionnelle.

Le scrutin est ouvert sur la question préalable.

La proposition de M. Jolibois est repoussée par 402 voix contre 97.

M. Paul de Cassagnac demande le renvoi de la proposition aux bureaux pour la nomination d'une nouvelle commission.

M. Marius Poulet réclame le renvoi à la commission déjà nommée.

Le renvoi à la commission est prononcé.

M. Paul de Cassagnac demande à interpellier le gouvernement sur sa présence dans la Chambre au lendemain du double échec qu'il a subi hier devant le Sénat.

La discussion de l'interpellation est renvoyée à un mois. (Exclamations et rires ironiques à droite.)

Le mot « lâche » retentit dans le tumulte.

M. de Mahy se lève et engage une altercation avec la minorité.

Plusieurs membres de la droite se portent devant le banc ministériel en interpellant les ministres.

Cris : A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président déclare ne pas avoir entendu le mot d'outrage.

M. Fauré monte à la tribune et dit qu'il a prononcé ces paroles : « Le gouvernement manque de bravoure, c'est une lâcheté de plus. »

M. le président annonce qu'il va appliquer l'article du règlement qui permet d'infliger la censure avec exclusion temporaire.

M. Paul de Cassagnac vient protester. Le mot n'a pas la valeur qu'on feint de lui attribuer.

D'ailleurs, M. de Mahy a répondu à l'exclamation de M. Fauré en s'écriant : « Celui qui vient de dire cela est un lâche. »

M. de Mahy prétend avoir prononcé ces paroles : « Je somme celui qui a dit cela de se déclarer ; s'il ne le fait pas, il sera le dernier des lâches ! »

M. Fauré dit qu'il a immédiatement déféré à cette invitation ; dès lors, l'injure proférée par M. de Mahy ne saurait l'atteindre ; il n'a plus qu'à s'en remettre à la justice de la Chambre.

M. le président demande à la Chambre d'appliquer la censure simple sans exclusion temporaire. La censure est votée.

Suite de la discussion des propositions municipales.

Sur l'article 52, M. Tenot développe un amendement rendant exécutoires certaines délibérations municipales, si dans le délai

d'un mois un arrêté préfectoral n'en a pas suspendu l'exécution.

Combattu par MM. de Marcère, Dreyfus et Margaine, l'amendement est repoussé.

Les articles 52 et 53 sont adoptés.

Sur l'article 4^{er}, M^r Freppel soutient un amendement tendant à ce que le conseil municipal soit appelé à donner son avis sur les budgets des fabriques et autres administrations préposées aux cultes, seulement lorsqu'elles reçoivent des secours sur les fonds communaux.

L'amendement est repoussé.

On parle, dans les couloirs, d'un échange de témoins entre M. Fauré et M. de Mahy.

« LA SITUATION »

Nos lecteurs connaissent tous « l'incident de Montpellier ». Nous nous bornerons donc à rappeler qu'il s'agit d'un crime abominable : des officiers et des soldats ont assisté à une fête donnée par un cercle d'hommes bien élevés ; ils ont été cordialement reçus et se sont retirés enchantés. Et il y a eu cette circonstance aggravante qu'un acteur, M. Coquelin cadet, a débité un monologue.

Nous avons voulu savoir ce que contenait ce terrible monologue qui fait rire à Paris et compromet la République à Montpellier. Le voici :

LA SITUATION.

A Coquelin cadet.

Fff ! Où allons-nous, mon Dieu, où allons-nous ? Voulez-vous que je vous le dise, moi, où nous allons ! fff ! Eh bien ! nous y allons tout droit, et, retenez bien ce que je vous dis là, avant huit jours, nous y serons ; fff ! en plein.

Je n'y croyais pas moi non plus, fff ! J'ai voulu me rendre compte, j'ai été voir un garçon que je connais, qui est très-solidement attaché au cabinet du ministre, du ministre de... il y a un drapeau neuf au-dessus de la porte, fff ! Je suis arrivé, il dormait, il est très-occupé. Alors nous avons causé ; je lui ai dit : Eh bien ! et la situation ? fff ! — Savez-vous ce qu'il m'a répondu ? Il m'a répondu :

— Mon cher, la situation... pst ! (Geste.) Voilà. — Oh ! tu exagères ! Eh bien, non, il était dans le vrai, la situation, voyez-vous, pst ! Voilà. (Geste.) C'est très-grave.

Je me suis dit : il faut voir et j'ai été dans un autre ministère. Il y a un drapeau au-dessus de la porte. J'ai demandé quelqu'un que je connais là, un ami. Je suis entré, il travaillait à un vaudeville, il est très-occupé ; et ma foi je n'ai pas été par quatre chemins. Je lui ai dit : Voyons, la situation, fff ! — La situation ? me répondit-il, la situation ? Je l'ai, je la tiens. Il la tenait ! — Voici : Arthur croit que sa femme, la femme d'Arthur, le trompe avec Ernest, un de ses amis, à Arthur ; alors il dit à sa femme, — la femme d'Ernest, — votre mari, le mari de la femme d'Ernest, vous trompe en me trompant avec ma femme ; je me me trompe pas, nous sommes trompés. — Je l'ai arrêté ; non, la situation ? — Eh bien ! la voilà, la situation. — Non, comment ça finira-t-il ? — Oh ! par un couplet au public : la, la, la. — Non, la situation poli-

ti-que. — Ah ! la situation ! mon ami, tu sais la situation, pst ! (Geste.) Voilà, c'est très-grave.

Je savais enfin à quoi m'en tenir ! fff ! Cependant j'ai encore voulu voir, j'ai été au ministère de... fff. C'est curieux, il y a un drapeau usé. Là je connais un cousin de ma femme, ils ne peuvent pas se voir, il est toujours fourré chez nous, fff ! J'ai demandé à son garçon de bureau : monsieur n'y est pas ? — Oh ! non. — Monsieur n'y est jamais, au ministère, il est trop occupé. Alors j'ai causé un peu avec le garçon du bureau (je n'ai pas de préjugés) ; je lui ai dit : La situation ? Il était navré. Il paraît qu'on va les forcer à être polis, — ça n'a jamais été plus mal.

Fff. J'étais fixé. Pourtant, en revenant, je passais devant la Bourse ; il y a encore un drapeau, seulement il n'y a plus que la hampe. Je me suis dit : « Tiens ! la Bourse, et je puis entrer voir Chose, un ami intime, agent de change. — Eh bien ! la situation ? — Hou ! hou ! — Tu vendrais ? — Heu ! heu ! — Tu achèterais ? — Hum ! hum ! — Je te remercie. J'étais inquiet ; vous comprenez : tous ces heu ! heu ! il ne me restait plus qu'à placer à l'étranger, c'est ce que j'ai fait ; ici, pas sûr ; je lui ai donné toutes mes valeurs, il a pris toutes celles de ses amis intimes, et il est parti en Belgique. — Vous me direz : Oh ! fff ! Je suis tranquille, ma femme est partie avec lui.

Eh bien ! tout ça, ça m'a fait faire des réflexions et je me suis dit : Ça y est, fff ! D'ailleurs ça ne m'étonne pas. J'ai toujours prévu les événements. En 48, par exemple, quand on a entendu les premiers coups de fusil, il y a des gens qui disaient :

« C'est ceci, c'est ça. » Et des gens vous savez, fff, enfin des gens qui sont dans le... fff... qui y sont depuis trente ans ! Eh bien, moi, je n'ai pas hésité, j'ai dit : « Ça y est, fff. » Voyez-vous, aujourd'hui, c'est la même histoire, et il y a une chose que je sais et que je veux vous dire. Et vous serez les premiers à me répondre fff ! Comme vous avez raison, ah ! mon Dieu ! comme vous avez donc raison ! La situation, voyez-vous, pst ! (Geste.) Voilà.

(Il sort convaincu.)

Tel est, dans son entier, le redoutable monologue qui forme « le gros morceau » de la représentation de Montpellier, et qui est comme le manifeste des conspirateurs.

La situation est grave !

Le ministre Thibaudin a ordonné le déplacement immédiat du général Brincourt et son envoi à Châteauroux.

Cette mesure disciplinaire est accompagnée d'une lettre de blâme très-énergique et très-nette.

Et surtout que l'on n'oublie pas d'atteindre le principal coupable.

L'avenir de la République est en jeu. Que l'on exile M. Coquelin cadet !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 février.

Le 3 0/0 s'est inscrit à 79.22, l'amortissable à 80.10 ; sur le 5 0/0 il y a eu des achats aux cours de 114.95 et 115.

Malgré la réserve dans laquelle se tient la spéculation, les acheteurs font preuve de bonne volonté en donnant des ordres suivis.

Les valeurs étrangères ont un marché de plus en plus étroit, les capitaux de placement s'en dégageant depuis quelque temps.

— Il faut cependant se décider à faire ses malles, dit le docteur en exagérant sa brusquerie habituelle pour cacher son émotion.

— Comment ! c'est sérieux ?

— Très-sérieux. Vous ne pouvez rester ici qu'à une seule condition.

— Que ne le disiez-vous de suite ? Elle est acceptée d'avance.

— Avant de vous prononcer, attendez donc de la connaître, étourdie que vous êtes.

— Puisque j'accepte.

— Savoir !...

— Eh bien, faites-la moi connaître, alors, cette terrible condition, c'est ?...

— C'est d'épouser le docteur Jean-Baptiste Cochard, ici présent.

La petite Berthe regarda un instant le docteur et lui rit au nez de la façon la plus irrévérencieuse.

— Vous voyez, je vous le disais bien, il faut partir, car vous refusez, soupira le pauvre docteur découragé.

— Qu'en savez-vous ?

— Ces rires avec lesquels vous accueillez ma proposition ne prouvent-ils pas ?...

— L'enjouement de mon caractère, voilà tout.

— Comment ! vous consentiriez, même au prix que j'y mets, à demeurer l'ange gardien de ma maison ?

— Je demande à réfléchir ; mais, en attendant, je refuse obstinément l'expulsion que vous m'offrez tout à l'heure avec tant de courtoisie.

— Ah ! chère petite !

— Est-ce tout ?

— Eh bien, non, ce n'est pas tout, dit le docteur en faisant un violent effort sur lui-même.

— Comment ! il y a autre chose encore ! ce n'est pas assez de vous épouser !

— Non, ce n'est pas assez, il faut en accepter toutes les conséquences.

— Il y a donc des conséquences ?

— J'ai adopté un enfant, fils d'un pauvre ouvrier. Son père eut les deux jambes broyées, il y a quelques années, dans une machine, et succomba pendant que je l'opérais. Pouvais-je abandonner l'enfant qu'il laissait orphelin ? Heureusement il y avait mis de la discrétion, ajouta le docteur en souriant. Il n'avait qu'un seul enfant. C'est rare pour un Provençal !

— Et vous avez élevé cet enfant comme s'il avait été le vôtre, dit Berthe, touchée de la simplicité avec laquelle le docteur racontait ses bonnes actions.

— Mon Dieu, oui, je m'y suis attaché ; c'est drôle, ces petites créatures, cela vous sourit, vous balbutie des mots bizarres, fragments intelligibles pour nous d'une langue inconnue, qui sait ? peut-être celle que les anges parlent entre eux. Chers

petits êtres ! *Res sacra puer !*

Le docteur s'arrêta soudain.

— Allons, bon ! ne voilà-t-il pas que je deviens idéologue, comme disait l'Empereur.

Et, honteux des marques d'attention qu'il venait de donner, il se leva vivement en tirant sa montre, comme s'il se rappelait quelque course pressée qu'il eût oubliée.

— Et cet enfant, docteur, où est-il ? dit la jeune fille en l'arrêtant ; ici, près de vous ?

— Non, il a dix ans bientôt, je l'ai placé au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

— Mais vous le rappellerez quand il aura achevé ses études ?

— Ma foi, non, dit le docteur en reprenant toute sa brusquerie, il viendra bien tout seul, si la chose lui convient. Je hais la contrainte aussi bien pour les autres que pour moi-même, et ne méprise rien tant que la reconnaissance imposée. Aussi, pour en dispenser mon pupille et lui laisser pleinement son libre arbitre, je lui ai constitué une rente de douze cents francs, en m'arrangeant de façon à ce qu'il croie que cette somme est son patrimoine. Ce n'est pas beaucoup, je le sais, et j'aurais pu faire davantage ; mais je ne l'ai pas voulu. Douze cents francs de rente, c'est assez pour ne pas mourir de faim et pour devenir un homme, quand on est du bois dont on les fait.

— Ce mélange de brusquerie et de sensibilité, d'au-

tant plus vive que le docteur cherchait davantage à la dissimuler, avait profondément touché Berthe de Coulanges ; mais, pour ne pas laisser voir son émotion, elle ne répondit pas un mot et se contenta de regarder avec une profonde émotion les fleurs rouges d'un cactus monstre qui étendait ses grands bras au soleil. Le docteur, qui interprétait ce silence d'une façon défavorable pour lui, se taisait. Enfin il se résolut à dire, non sans pousser un profond soupir :

— Eh bien, vous ne me répondez plus maintenant ? Que dois-je penser de l'accueil fait à ma proposition ?

— En ce qui vous concerne ? dit la jeune fille qui reprit soudain son enjouement.

— Oui, en ce qui me concerne.

— Dame ! continua la jeune fille en guignant le docteur pour jouir de son anxiété, dame ! docteur, c'est à voir.

— C'est tout vu. Oui ou non ? dit le docteur revenant à sa brusquerie habituelle.

— Eh bien, dit la jeune fille avec un geste malin, je risque l'aventure. Docteur, voici ma main.

Et voilà de quelle façon très-peu solennelle Berthe de Coulanges devint la femme du docteur Jean-Baptiste Cochard.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Seule à peu près parmi les valeurs de crédit, le Foncier a gardé une attitude excellente, les cours de 1,245 sont très-tentants pour les capitalistes désireux de n'opérer que sur de bonnes valeurs.

Neus signalerons également la Foncière de France et d'Algérie comme une valeur de premier ordre qui au prix de 480 a de grandes chances de plus-value.

Les Magasins d'Algérie cotent 490 en raison de l'importance que prend cette grande entreprise et des bénéfices qu'elle réalise en ce moment ; les cours actuels paraissent dérisoires.

Les actions de la Société de Dépôts et Comptes-Courants sont très-offertes, il faudrait peu de chose pour amener ces titres à des prix très-bas. Lyon, 1,520 ; Orléans, 1,225.

Chronique militaire.

Le général Février ayant manifesté le désir de conserver le commandement du 45^e corps, c'est M. le général Wolff qui va être appelé au commandement du 6^e corps, en remplacement de M. le général Chanzy. M. le général de Bellemare, commandant une division d'infanterie à Nice, le remplacera à Besançon, à la tête du 7^e corps.

Le général de brigade Bouet est nommé commandant supérieur des troupes de toutes armes, en Cochinchine, en remplacement du général Alleyron.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

Les membres de la Société des Courses de Saumur sont convoqués en assemblée générale pour dimanche prochain, à une heure de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Diverses questions des plus importantes pour l'avenir de la Société seront soumises à l'assemblée.

La Commission proposera aussi plusieurs modifications aux statuts dans le but de faire disparaître certains abus contraires aux intérêts de la Société.

Enfin l'assemblée sera appelée à renouveler la Commission dont les pouvoirs sont expirés.

Cette réunion présentera donc le plus vif intérêt, et il est urgent, pour assurer l'existence de cette institution, que les souscripteurs répondent en plus grand nombre possible à l'appel qui leur est fait.

Hier matin, un tombereau de sable, attelé d'un cheval appartenant à M. Brard, montait l'une des cales de la levée de Limoges. Tout-à-coup les forces de l'animal ont cédé sous la charge : tombereau et cheval ont été entraînés dans la Loire.

Malgré l'empressement du conducteur et de plusieurs témoins, les traits n'ont pu être coupés assez vite et le cheval a été asphyxié dans les brancards.

LE VOL AU SOLDAT. — La gendarmerie transmet le signalement suivant d'un individu qui prétend se nommer Durand, et être originaire de Chalonnès :

« Taille 1 mètre 70 environ, cheveux et sourcils noirs, yeux couverts, nez ordinaire, bouche petite, moustache noire, courte et épaisse, teint brun, grosses épaules, vêtu d'une longue blouse bleue, coiffé d'un petit chapeau de feutre noir à la mode. »

Le 10 janvier dernier, cet individu s'est présenté chez M. Halbert, fermier à l'Hécolière, commune de Soullaines. Il se disait sergent-major au 42^e de ligne, à Sedan, où se trouve en garnison le fils Halbert. Celui-ci, ajoutait-il, l'avait chargé de venir présenter ses devoirs à ses parents ; il demandait de l'argent pour compléter sa masse, afin d'obtenir un congé de deux mois, 25 francs suffiraient.

M. et M^{me} Halbert se laissèrent prendre à ce conte. Ils hébergèrent largement le sergent-major, et à son départ lui remirent d'une part 25 francs pour la masse, plus 15 francs pour le voyage du fils Halbert.

Le sergent-major partit et ne reparut pas naturellement. Et, à quelque temps de là, les parents recevaient de leur fils une lettre leur réclamant ses étreintes. Une correspondance s'échangea et démontra aux Halbert qu'ils avaient été victimes d'un filou.

On dit qu'une escroquerie semblable a été commise au préjudice de M. Bosnard, menuisier à Saintes-Gemmes, dont le fils est en ce moment en Tunisie.

(Union de l'Ouest.)

Un essai de décentralisation va avoir lieu à Lorient. Un opéra-comique inédit, en deux actes, ayant pour titre *Un Homard au Kari*, sera représenté le 20 février au théâtre de cette ville.

Le livret a pour auteur un Angevin. La musique est d'un artiste très-estimé, que nous ne pouvons pas nommer aujourd'hui.

Un autre essai de décentralisation aura lieu prochainement à Angers: Le Grand-Théâtre a mis récemment à l'étude une comédie en un acte qui a pour titre: *Le Singe*. (Patriote.)

TOURS.

Une cérémonie qui se présente rarement à Tours a eu lieu lundi à l'Hôtel-de-Ville. Il s'agit d'un mariage religieux juif.

Le culte israélite n'ayant pas de temple dans notre ville, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, le mariage religieux, après le mariage civil, a été célébré dans l'une des salles de la mairie, qui avait été décorée pour cette circonstance. La bénédiction nuptiale a été donnée par un rabbin de Nantes.

LES SABLES-D'OLONNE.

Tous les républicains sables sont dans la joie: le Conseil municipal vient de faire établir sur la façade du clocher de l'église paroissiale un drapeau monumental au chiffre de la R. F., pour la modique somme de cinq cents francs.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CARNAVAL A NICE

CAVALCADES ET BATAILLE DE FLEURS

Au moment où la jeunesse de Saumur s'occupe de l'organisation d'une cavalcade de charité, il n'est pas sans intérêt de reproduire la correspondance suivante sur les dernières fêtes du Carnaval à Nice:

Le carnaval a fait, le mercredi 31 janvier, son entrée dans sa bonne ville de Nice, par une pluie battante, ce qui a rendu des cœurs bien mélancoliques ! Pendant huit jours, le Niçois oublie ses peines et ses chagrins pour ne songer qu'au carnaval. On y pense un mois à l'avance, on « pioche » ses costumes ; il faut avant tout être spirituel et élégant. Du temps, on ne s'en préoccupe jamais, il est toujours beau.

Après la pluie de mercredi, le ciel est redevenu clair, le soleil a envoyé ses rayons bienfaisants, et la journée de jeudi 1^{er} février a été magnifique. Dès le matin, une foule impatiente envahissait le Corso. A deux heures, le canon a donné le signal des fêtes, le cortège s'est formé et a suivi l'itinéraire indiqué. Sur tout le parcours, la bataille des

La municipalité partage l'ivresse générale: ce sont les contribuables qui paient.

Faits divers.

Plusieurs ballons sont partis dimanche, de midi à une heure, à l'usine à gaz de la Villette.

Le plus grand, la *Nation*, cubant 900 mètres, était monté par MM. Brissonnet père, Franchette et Bourdon fils.

Les ballons étaient munis d'instruments dans le but d'observations scientifiques. Durant leur ascension, les aéronautes ont lâché un certain nombre de pigeons voyageurs.

L'EXPLOSION DU HAVRE.

Un affreux accident, qui rappelle exactement dans ses causes et ses effets l'épouvantable catastrophe du Mont-Valérien, est arrivé vendredi matin, vers onze heures, au fort de Sainte-Adresse, au Havre.

Onze ouvriers civils, sous la surveillance d'un gardien de batterie, M. A. Cote, travaillaient dans une casemate du flanc est du fort. Ils étaient occupés à débourrer d'anciennes cartouches américaines provenant des achats faits pendant la guerre de 1870, lorsque l'une d'elles, faisant subitement explosion, a enflammé toutes celles qui se trouvaient dans une caisse au nombre de 4 à 500. Une violente détonation s'est produite alors, brisant tout le matériel de l'atelier et blessant plus ou moins grièvement toutes les personnes qui se trouvaient dans la casemate.

Au bruit de l'explosion, les officiers et soldats du fort sont accourus de tous côtés et se sont trouvés en présence d'un affreux spectacle. A travers la fumée, et au milieu du feu, ils ont aperçu dix hommes étendus sur le sol et poussant des cris déchirants.

Ces hommes relevés aussitôt et transportés dans les chambres ont reçu les premiers secours. Sur les dix, six ont été admis à l'hôpital; plusieurs de ceux-ci se trouvent dans un état désespéré.

Comme pour la catastrophe du Mont-Valérien, il est manifeste que les règlements n'ont pas été appliqués.

L'opinion s'élève de la reproduction d'événements comme ceux du Mont-Valérien et du Havre. Elle se demande quelle sécurité existe dans les établissements militaires, elle veut savoir si l'existence de nos soldats et celle des ouvriers dépendent de l'exécution d'un règlement qu'on transgresse pour une malheureuse économie de poudre, quitte à en perdre les résultats par l'aliénation d'un capital de trois ou quatre cent mille francs en paiement d'indemnité et de pensions aux victimes des explosions.

Le *Nouvelliste de Lyon* raconte ainsi un fait grave qui s'est passé lundi 5 février, à Tournon (Ardèche), lors du tirage:

« 447 conscrits étaient portés sur les lis-

tes de recensement du canton; mais lorsque 436 d'entre eux eurent pris part au tirage, ce fut inutilement que le 438^e appelé se présenta pour tirer son numéro. Il eut beau plonger sa main dans l'urne, il n'y trouva plus que le vide.

M. le sous-préfet n'avait, hélas ! inséré dans cette urne que 436 numéros, bien que les listes de tirage portassent les noms de 447 jeunes gens. Pour réparer sa bévue et trancher la difficulté, il a eu recours à un moyen ingénieux.

Il n'a rien trouvé de mieux que d'ajouter après coup les onze numéros manquants. Mais il s'est alors produit ce fait singulier, c'est que les onze jeunes gens qui n'avaient point encore pris part au tirage et qui, d'ailleurs, appartiennent tous à la commune de Serras (heureuse commune) se sont vu attribuer ainsi, par voie de sélection, les onze plus forts numéros.

M. le sous-préfet de Tournon devait sans doute d'ailleurs être distrait par de bien graves préoccupations pendant les opérations préliminaires du tirage au sort, car l'erreur que nous venons d'indiquer n'est point la seule qu'il ait commise.

On nous a signalé, en effet, une autre particularité assez étrange:

Le numéro 432 se trouvait en double dans l'urne, et lorsque le deuxième exemplaire de ce numéro a été tiré, le jeune homme auquel il était échu s'est vu forcé d'en prendre un autre, celui qu'il avait tiré ayant été considéré comme nul.

Le malheureux n'a amené alors que le numéro 7.

N'est-il pas de principe, en matière de tirage au sort, que tout numéro sorti de l'urne est définitivement acquis à celui qui l'a amené? — Et d'ailleurs, s'il y avait dans l'urne deux numéros portant le n^o 432, pourquoi annuler le second plutôt que le premier?

Les jeunes gens porteurs des onze derniers numéros compris dans le contingent du canton de Tournon seraient dans l'intention d'actionner le sous-préfet en dommages et intérêts. »

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Mœurs faits. — Théâtres, par Damon. — *Dieu, Patrie, Liberté*, par Jules Simon. — La vaccine, par Ch. F. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — M. Gladstone à Cannes, par S.-M. — Courrier du Palais, par M^{re} Guérin. — Les ruines de Sanxay, par le docteur E. Decaisne. — Le prince Napoléon et son voyage au pôle Nord, par Taddé. — *Claude Stocq* (suite), par M^{re} Charles Reybaud. — Oxford, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{re} Iza de Cérigny.

GRAVURES: M. Jules Simon, sénateur, de l'Académie française. — M. Gladstone à Cannes (deux gravures). — Théâtre des Variétés: *Mam'zelle Nitouche*, comédie-vaudeville par H. Meilhac et A. Millaud, musique de M. Hervé. — Théâtre du Gymnase: *Monsieur le Ministre*, comédie par M. Jules Claretie. — Les ruines de Sanxay, portrait du R. P. de la Croix (trois gravures). — Le prince Napoléon: Portrait et souvenirs (trois gravures). — Oxford: Vue de l'Université. — Rébus.

la plupart sont composées de personnes richement costumées. Les *Abeilles* de costumes différents, 4 or, 4 argent, 4 mauve tendre, 4 violet or, 4 bleu de ciel, 4 rose tendre, précédées de leur reine magnifiquement vêtue, ont produit grand effet. Les selles des chevaux sont en soie verte, avec un pailillon brodé or aux coins. Les *Chevaliers de l'Ecu* sont montés sur des ânes. Les costumes sont de drap d'argent; ils tiennent à la main droite une hallebarde, et leur gauche soutient un bouclier qui représente une pièce de cinq francs. La coiffure de ces chevaliers est un gigantesque écu posé à plat. Signalons aussi les *Volteurs de la 32^e demi-brigade*; les *Troubadours moyen âge* et les *grooms de Pluton* méritent aussi une mention: ils sont revêtus d'un maillot collant rouge feu et d'un petit habit de chasse. Le visage a été passé au vermillon. Ils portent la petite perruque blanche frisée au petit fer. Les chevaliers tiennent dans leurs mains une fourche d'or. Un grand fer à cheval est brodé sur le dos de l'habit et sur les selles des ânes.

Après les cavalcades, viennent les mascarades à pied, groupes de masques costumés pareillement.

La bataille des fleurs qui a eu lieu le lendemain a été favorisée par un temps très-doux; le soleil ne s'est pas montré, mais il n'y a pas eu de pluie. La file de voitures s'étendait depuis le square Masséna jusqu'au bout de la promenade des Anglais; on comptait environ 1,500 voitures de toutes sortes, depuis le modeste char-à-bancs, jusqu'au mail-coach somptueusement attelé. La bataille a été vigoureuse; les bouquets volaient dans les airs et retombaient en pluie de fleurs sur de gracieux visages.

C'est un des plus jolis épisodes de ce carnaval charmant que cette bataille de fleurs. Parmi les

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Théâtre de Saumur

Dimanche 18 février 1883,

Par autorisation spéciale de M. ALEXANDRE DUMAS fils

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon

M. DUPARC (Odéon); M^{lle} JANE MÉA; M. FRUMENCE (Porte-Saint-Martin); M. LELONG (Odéon); M. MENDASTI (Historique); M. BRELET (Châtelet); M. FOURNIER (Gaité); M^{me} DUPARC (Ambigu).

Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

Chez ses Grands Vassaux

Pièce en 5 actes, d'ALEXANDRE DUMAS.

1^{er} acte: *Yacoub*; 2^e acte: *Charles de Savoisy*; 3^e acte: *Charles VII*; 4^e acte: *Agnès Sorel*; 5^e acte: *Bérengrère*.

M^{me} MÉA jouera le rôle de *Bérengrère*.

Distribution:

Le comte Charles de Savoisy.....	MM. Frumence.
Yacoub le Sarrazin.....	Duparc.
Charles VII.....	Mendasti.
Jean d'Orléans.....	Brelet.
Guy-Raymond.....	Arthur.
Le chapelain.....	Lelong.
Bérengrère.....	M ^{me} MÉA.
Agnès Sorel.....	Jane Méa.
Godefroy, page.....	Duparc.
André.....	MM. Fournier.
Jehan.....	Duclos.
Balthazar.....	Ruphy.

L'argentier du roi, archers, pages, etc.

Costumes nouveaux

Les GROS BONNETS de KRÆHWINKEL

Comédie nouvelle en 4 actes, tirée de l'œuvre de Kolzbeue, par Paul de Margalier.

M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} Staar.

Distribution:

Charles Olmers.....	MM. Mendasti.
Nicolas Staar, bourgeois et doyen de la ville de Kræhwinkel.....	Lelong.
Staar, son frère, vice-marguillier et épicier.....	Brelet.
M ^{me} Staar, sous-receveuse des tailles, belle-sœur du bourgeois.....	M ^{me} MÉA.
Sabine, fille du bourgeois.....	Jane Méa.
M ^{me} Brendel, surintendante du flottage et de la pêche.....	Duparc.
Sperling, substitut de l'inspecteur des bâtiments des mines et de la voirie.....	M. Fournier.

1785, A KRÆHWINKEL

Ordre: 1. Charles VII; 2. Les Gros Bonnets.

On peut dès aujourd'hui retenir ses places au bureau de location du Théâtre.

L'itinéraire étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

confetti et des fleurs a été acharnée. Les plus indifférents finissent par prendre part au combat; fleurs et confetti à la main, ils se jettent dans la bataille. C'est, du reste, l'un des épisodes les plus gais, que cette mêlée qui a eu lieu au milieu des éclats de rires et des joyeux propos.

La promenade des chars a été l'un des attrails de la fête; la plupart sont richement ornés et décorés avec goût. On a remarqué particulièrement la *Lanterne magique* montrée par un singe, le *Jour de l'an des enfants*, représentant un polichinelle entouré de bambins, de jeunes filles, de lycéens. Les *Quatre saisons*, où l'on voit au milieu du char une grande corbeille de fleurs rouges et blanches; aux quatre coins, des fleuristes assises sur des colonnes. Le char du *Parapluie* a obtenu un très-grand succès; il est traîné à la Daumont par quatre jolis chevaux. Au centre, un grand parapluie rouge et jaune qui se ferme, s'ouvre et tourne, et abrite une quinzaine de dominos jaunes et rouges en satin brillant. Le *Canard antédiluvien* représente un énorme canard au bec rouge, au plumage bleu et or, traîné par quatre chevaux. Dans l'intérieur du canard sont installés douze masques. Les *Chevaliers noirs*, huit dames en costumes noirs, tenant dans la main droite une lance noire à pointe d'or. Dans leur bras gauche est passé un bouclier noir sur lequel on lit une devise argent: *Pst! pst!* coup pour coup, dent pour dent! Les *Jardinières Pompadour*, en toilette jaune paille, avec gros bouquets d'épis de blé, de mimosa et de coquelicots, grands chapeaux à larges bords, avec bouquets, char simulant la paille tressée. Enfin, des chars contenant des pierrots, des pierrettes, des canotiers, des dominos, etc., etc.

Les cavalcades qui parcourent la ville, soit à cheval, soit à âne, sont nombreuses et variées;

chars de la bataille de fleurs, citons celui du Soleil, un char gris à fleurs rouges, un char mauve et un char rose remplis de dominos roses qui montraient joyeusement cette devise: « Nous voyons tout en rose. »

Dimanche, 4 février, a eu lieu la bataille des confetti; c'est la répétition de ce qui s'est passé le premier jour. Mardi 6, dernière journée, promenade des chars, des cavalcades dans toute la ville et distribution des récompenses du haut de la grande tribune de la préfecture.

La cavalcade des Pailillons a obtenu un prix de cinq mille francs, ainsi que le grand Char du singe montreur de lanterne magique. La cavalcade des ânes aux chevaliers d'argent qui a eu beaucoup de succès, a obtenu un prix de deux mille francs. Plusieurs autres prix ont été encore décernés au milieu des cris et des chants de la foule et au son de la musique.

M. Gladstone était à côté du comte de Cessole, au bord même de la tribune, et paraissait s'intéresser beaucoup à ce spectacle nouveau pour lui. Dans un landau tout rose, se trouvait le prince de Galles en domino.

La ville est entièrement et splendidement illuminée; on aperçoit des feux de Bengale sur tous les points. Partout des cris, des chants, les musiques parcourent les rues suivies de la foule enthousiasmée. Un magnifique feu d'artifice, tiré devant plus de vingt mille personnes, obtint un succès incontesté. Puis, pour terminer la fête, on jette au feu le bonhomme « Carnaval », la foule applaudit et se retire.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 30	79 55	Est	710	715	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	434	430 75
4 %	80	80 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1530	1530	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	505	Est	356 25	358
4 1/2 %	109 80	110 75	Midi	1055	1055	— 1865, 4 %	520	517	Midi	355 50	355 50
5 %	114 90	115 15	Nord	1782	1795	— 1869, 3 %	400	399 50	Nord	367	366 50
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1225	1230	— 1871, 3 %	391 50	391 50	Orléans	361	360
Obligations du Trésor nouvelles	498	498	Ouest	775	785	— 1875, 4 %	515	514 50	Ouest	356	356 50
Bons de liq. départementaux	519	517 50	Compagnie parisienne du Gaz	1487	1488 75	— 1876, 4 %	512	515	Paris-Lyon-Méditerranée	361	360 50
Banque de France	5250	5265	Canal de Suez	3155	3172 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	248	247	Paris-Dourbonnais	861	865
Comptoir d'escompte	970	970	C. gén. Transatlantique	415	415	Bons de liquid. Ville de Paris	520	522	Canal de Suez	560	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1250				Obligations communales 1879	431	435			
Crédit de France	33 75	37 50									
Crédit mobilier	325	327 50									

CHÉMIN DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte			
6	45	—	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Saumur (départ)	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 32	2 10	4	5 18	10 51	
8	56	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 13	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 2	
1	35	—	soir, —	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 11	
3	47	—	soir, express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 24	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 44	11 21	
7	15	—	soir, omnibus.																	
10	26	—	soir, omnibus (s'arrête à Angers)																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers (départ)	6	12 55	7 10			
8	21	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 30	7 55			
9	37	—	express.	Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25			
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Alrvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 19			
4	44	—	soir, omnibus-mixte.	Parthenay	9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 8			
10	24	—	express-poste.	Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48			

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Lazare, appartenant à M. SAUMIER, charpentier.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour entrer en jouissance immédiate-ment,
BELLE MAISON DE MAITRE
Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4.
Appartenant à M. Albert Mayaud.
S'adresser audit notaire. (50)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER
Rue Saint-Jean, n° 52,
Occupée par M. COUTURIER-PRAX,
Pour le 24 Juin 1883.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
UNE BELLE MAISON
Située au Pont-Fouchard,
Avec cour, servitudes et jardin.
S'adresser au notaire. (6)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès
TRÈS-BON
LOUAGE DE CHEVAUX
ET VOITURES
Excellente clientèle.
S'adresser à M^e GABEAU, notaire à Baugé. (88)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.
S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnsay-Rillé. (74)

Etude de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉRIIN.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION
Pour entrer en jouissance de suite,
En l'étude et par le ministère dudit M^e HILAIRE,
Le dimanche 4 mars 1883, à 1 heure de l'après-midi,
LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE
MONTAGLAND
Comprenant :

1^{re}. Maison de maître, vastes servitudes, bosquets, jardins anglais et potagers, charmilles, futaies, prairies; le tout entouré de murs.
2^{de}. La ferme de Chante-Merle, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis, vigne; le tout en un seul tenant, d'une contenance de cinquante-un hectares soixante-dix ares vingt-cinq centiares.
Ces immeubles, situés dans la commune de Bagneux, à 2 kilomètres de Saumur, sur les bords du Thouet, sont dans une position délicieuse.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HILAIRE, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges. (99)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
CHATEAU et PARC
DE MILLY
Commune de Gennes.
Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.
Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PUISSANTE CHUTE D'EAU
DE L'USINE
Récemment incendiée
DE SAUMOUSSAY
Située sur le Thouet, à 6 kilomètres de Saumur et à 2 kilomètres des gares de Brézé et de Chacé (ligne de l'Etat).

Fondations sur pilotis, cheminée élevée de 17 mètres, machine à vapeur de 20 chevaux, le tout resté intact.
On pourrait y joindre un moulin à eau et diverses dépendances, bâtiments et prés.
S'adresser, pour traiter: soit à M^e LECOMPTE, notaire; soit à M. EROUDAY, expert à Brézé; et, pour visiter, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (107)

Etudes de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
LE CHATEAU DE CANDÈS
Au confluent de la Vienne et de la Loire.
Vastes dépendances, terrasses, jardins, parc, le tout de sept hectares, dans une situation superbe dominant les deux rivières. — Vue magnifique.
Avec neuf hectares de vigne et quatre hectares de terre.
On joindrait à volonté un bois de vingt-huit hectares et quatre ou cinq hectares de pré.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, auxdits notaires. (97)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
Rue de Bordeaux, 15,
Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.
Beau jardin bien affruié.
S'adresser à M^e BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE
BON ET FORT CAMION
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UN JARDIN bien affruié
Avec Pavillon
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,
Rue d'Orléans, 13.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
● fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demandez le Tarif.



50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS